



Ville de L'Île-Dorval
Town of Dorval Island

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO C-18-02

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 11 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de l'Île-Dorval » et ce afin de regrouper au sein d'un même règlement certains tarifs municipaux.
2. Que ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, 92, avenue Simpson, L'Île-Dorval, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À L'ÎLE-DORVAL, en ce 13 juillet 2018.

La greffière, Me Catherine Péloquin